



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Sous-préfecture d'Alès
Pôle des collectivités territoriales
et du développement local

Commune de Soustelle Avis d'enquêtes publiques

Par arrêté préfectoral n°30-2019-06-18-003 du 18 juin 2019, des enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relatives au projet de création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'épuration sur la commune de Soustelle, sont ouvertes en mairie de Soustelle, pendant une période de 18 jours consécutifs, du mardi **02 juillet 2019** à 14h00 au **vendredi 19 juillet 2019** inclus à 12h00.

Cette enquête publique est préalable :

- * à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'épuration sur la commune de Soustelle ;
- * à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération de création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'épuration sur la commune de Soustelle et la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à sa réalisation ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquêtes ainsi que des registres d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Soustelle, Arbousse, 30110, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public : le mardi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 .

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet de la mairie de Soustelle, disponible à l'adresse suivante : <http://www.soustelle.fr>

Madame Nicole PULICANI, retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 06 mai 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération de création d'une voie de desserte du hameau du Sollier et d'accès à la station d'épuration sur la commune de Soustelle et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts, à cet effet ou être adressés par correspondance au commissaire-enquêteur domicilié en mairie et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Soustelle, aux jours et heures suivants :

- le mardi 02 juillet 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- le vendredi 19 juillet 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Toute personne peut également s'adresser à la mairie de Soustelle, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (tél : 04.66.30.00.09).

Le présent avis sera affiché en mairie de Soustelle et sur le site des travaux. Il sera également publié sur le site internet des services de l'État dans le Gard à l'adresse suivante : www.gard.gouv.fr sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Soustelle et en sous-préfecture d'Alès.